

Master recherche = trop de risques ?

Par **Katharina**, le 11/08/2008 à 15:26

Coucou,

Voilà dans un an je vais devoir choisir un M1 et je dois dire que les master de ma fac sont assez spécialisés dès le M1.

J'envisage jusqu'ici un M1 à vocation recherche droit des contrats et responsabilité civile

Mais après avoir discuté à droite à gauche avec mes profs, je commence à me demander si ça en vaut bien la peine.

En effet il y a déjà un certain risque qui serait me taper un bac+8 pour qu'au final ma future thèse ne soit pas validée ?

- si une thèse n'est pas validée que faire : la reposer plusieurs fois au CNU ? et qu'est-ce qu'on fait pendant ce temps là ? chômage ?

- si une thèse est validée mais qu'on ne trouve pas de poste par la suite, ce qui est possible : pareil, chômage ?

Je dis chômage, car faire chargé de TD ne peut pas être assimilé à un véritable salaire en attendant, puisque je pars dans l'optique ou j'aurais déjà fais un bac+8 et que je n'aurais toujours pas de vrai revenu.

Sans compter que je me rend compte qu'avec des masters pro, les salaires sont meilleurs qu'avec un bac+8 et ces potentielles années de galères ...

Qu'en pensez vous ?

J'ai l'impression qu'un bac+8 comporte vraiment énormément de risques.

J'aimerais aussi savoir ce qu'il en est de l'état de la recherche en droit, si quelqu'un a une idée ?

Par **lise21**, le 11/08/2008 à 15:39

Effectivement un M2 recherche le plus souvent ouvre à une thèse. Mais je dois t'avouer que l'année dernière sur une promo de 18 nous sommes 3 à faire une thèse. En effet, les plupart

préparaient des concours type avocat (et l'ont réussi) magistrature, police, gendarmerie. Par conséquent, ce choix de master de recherche ne préjuge en rien sur la réussite à des concours. Tu peux donc tranquillement choisir un master de recherche. Cependant, le choix par la suite d'une thèse n'est pas sans risque. La thèse pour être présentée au CNU doit recevoir une qualification. Tu peux donc avoir ta thèse sans qualification. Et c'est là le problème n°1 : que faire? Tu peux passer des concours (avocat, ...)

ou carrément refaire des études (je sais c'est pas la joie mais pour ma part je pense refaire de la crimino si je n'y arrive pas)

Il faut aussi savoir que si tu as la qualification, il paraît que tu as deux ans pour trouver un emploi de maître de conférences, car à défaut tu dois repasser devant le CNU.

Pendant ce temps là, il n'est pas question de chomer : tu peux continuer à faire des TD, écrire dans des revues.

Il faut donc que tu te renseignes sur les débouchés dans ta filière : par exemple en droit public c'est bouché. Mais si tu es sûr de ton coup, je pense que c'est un risque à prendre et comme ça tu n'auras pas de regret !

Si tu as besoin d'en parler n'hésite pas !

Par **Katharina**, le **11/08/2008** à **15:45**

:!:

Merci pour ta réponse

J'ai aussi entendu parler du fait qu'il faut à nouveau la qualification si on est pas embauché sous deux ans ...

En fait si je fais un master recherche, c'est pour la thèse, même si il n'y a pas beaucoup de thésards, je sais qu'il y a énormément de difficulté à la faire qualifier au CNU.

Ce qui m'embête, c'est que je ne m'intéresse pas aux concours, et puis aussi le risque de faire des années d'études pour rien..

Je pense surtout que si je fais ça et qu'après un bac+8 on ne me la valide pas, ou alors pire

elle est validée mais pas d'emploi ce serait un échec profond pour ma personne je me dirais forcément que j'ai gâché une belle paire d'années.

Par **lise21**, le **11/08/2008** à **16:41**

Je pense que tu ne dois pas partir de ce postulat, mais tu dire que tu vas tout faire pour y

arriver et qu'au pire tu l'aura tenté et que tu auras écrit un document juridique .

Mais tu ne dois pas oublier que tu auras un directeur de thèse qui sera là pour t'aider à atteindre ton objectif. Dis lui dès le départ que c'est pour le CNU, car il ya des exigences de sujet. Au fil de tes recherches et écrit il pourra te donner son avis. Au bout de trois ans tu sauras si ca vaut le coup.

Honnêtement, je pense qu'il faut le tenter, tout en ayant un plan B juste au cas ou, car "qui ne tente rien n'a rien " .

Par **Katharina**, le **11/08/2008 à 19:01**

Le problème c'est que d'après mes profs, on peut faire une thèse excellente qui ne sera pas validée pour autant, il parait que le CNU valide les thèses à la tête du directeur, et c'est vrai que quand je regarde le nombre de qualifications depuis quelques années, je ne vois pas beaucoup de qualification pour les petites facs.

Je suis plutôt contre ce système, ça veut dire que même si je me casse les pieds à faire une thèse, je ne serais pas reconnue pour mon travail, et certaines thèses moins bonnes auront

été validées en raison des relations Image not found or type unknown

J'ai une vision de plus en plus triste des façons de réussir dans le droit, apparemment on ne

cherche pas à récompenser les plus méritants Image not found or type unknown

(attention je ne dis pas que tous les qualifiés ne le méritent pas, mais on sait bien ce que les relations permettent ...)

Risquer de perdre trois ans c'est quand même énorme, sans compter les années à faire par la

suite pour le plan B Image not found or type unknown

Par **lise21**, le **11/08/2008 à 19:29**

Pour avoir un bon prof, il faut avoir un avis favorable pour la thèse. Cet avis est donné en fin d'année au vue de ton mémoire. Il te permet d'accéder à de meilleurs profs pour ta thèse.

Je ne suis pas d'accord avec toi en ce qui concerne la récompense des moins méritants : je suis une étudiante moyenne, j'ai validé chaque année avec mention AB. J'ai réussi à avoir un directeur de thèse. Donc tu vois ca ne veut rien dire. Dis toi que c'est une course de fond : tu dois croire en toi, car il n'y a que toi pour croire en toi. N'attend rien des autres. Fais ton bonhomme de chemin consciencieusement pour ne pas avoir de regrets.

Je sais que ne pas avoir la qualification peut faire mal, mais avec du recul (et même beaucoup de recul) peut être que ca nous servira à ouvrir d'autres portes, qui nous plairont

encore plus !

La vie est un grand jeu de hasard qu'il faut savoir provoquer. Moi si j'avais écouté mes profs de lycée je serais en BTS de vente. Attention je ne dénigre pas cette formation, mais quand on voit que je suis arrivée à avoir une réponse positive pour une thèse moi ça me donne la rage de continuer et de voir jusqu'ou ça peut aller.

Par **Kem**, le **11/08/2008** à **21:41**

:)

Avé les filles Image not found or type unknown

J'ai une petite question également, sur le thème du master de recherche : les m2 qui me tentent réellement sont des master de recherche.

Est-ce faisable en alternance ? Est-ce réalisable sur deux ans ? Est-ce possible de faire un M2 de recherche en gagnant un poil plus de 1000 euros par mois ?

Il me semble bien que non et que je doive me contenter de lire des livres et thèses d'autres, et peut être d'écrire l'un ou l'autre article mais sans mémoire français, je risque peu d'être

publiée Image not found or type unknown

Bises,

Kem

Par **Stéphanie_C**, le **11/08/2008** à **21:44**

Je peux parler du sujet en connaissance de cause, et dire effectivement qu'il faut vouloir faire sa thèse, ne pas partir vaincu d'avance, se dire qu'on va faire des recherches et trouver des choses intéressantes en fonction du sujet qu'on aura sélectionné.

Le directeur de thèse est aussi là pour épauler le thésard, qui n'est donc pas seul. Comme dit lise21, il faut croire à ce qu'on veut chercher et écrire, sinon inutile de se lancer dans la thèse ! De plus, faire une thèse n'empêche pas d'avoir une vie sociale si on gère bien.

Tu as la possibilité de devenir ATER après les 3 ans, qui sera rémunéré et renouvelable une fois.

Le mieux est de bien réussir son M2 pour avoir des chances de devenir allocateur, ça ouvre beaucoup de portes et ça permet surtout d'être rémunéré pendant 3 ans (et ensuite basculer en ATER pendant 2 ans) soit 5 ans pour faire une thèse en étant rémunéré, ça se tente. Bien sûr je précise que tous les thésards n'ont pas la chance d'être allocataire, faut voir combien de postes la fac propose en moyenne.

Par **Katharina**, le **11/08/2008** à **22:12**

[quote="lise21":3cvi6v19]Pour avoir un bon prof, il faut avoir un avis favorable pour la thèse. Cet avis est donné en fin d'année au vue de ton mémoire. Il te permet d'accéder à de meilleurs profs pour ta thèse.

Je ne suis pas d'accrod avec toi en ce qui concerne la récompence des moins méritants : je suis une étudiante moyenne, j'ai validé chaque année avec mention AB. J'ai réussi à avoir un directeur de thèse. [/quote:3cvi6v19]

Oui mais en fait, (je ne suis pas sure d'avoir bien compris toute la procédure), même si tu as un avis favorable, et que tu as un bon directeur de thèse, s'il n'a pas d'influence au CNU rien ne te garantit qu'elle soit validée à la fin et que tu puisses exercer ? Alors que si c'est une bonne connaissance des membres du CNU, ça passe " comme une lettre à la poste ".

Je précise : c'est un prof qui m'a raconté tout ça ça ne vient pas de moi c'est pour ça que je me renseigne.

Je ne doute pas de mes capacités , je doute du monde des relations dans lequel je n'entre pas, qui est un monde obscur qui fait du favoritisme au détriment d'autres personnes.

Par **Katharina**, le **11/08/2008** à **22:13**

[quote="Stéphanie_C":30e7vv9y]

Tu as la possibilité de devenir ATER après les 3 ans, qui sera rémunéré et renouvelable une fois.

Le mieux est de bien réussir son M2 pour avoir des chances de devenir allocateur, ça ouvre beaucoup de portes et ça permet surtout d'être rémunéré pendant 3 ans (et ensuite basculer en ATER pendant 2 ans) soit 5 ans pour faire une thèse en étant rémunéré, ça se tente. Bien sûr je précise que tous les thésards n'ont pas la chance d'être allocataire, faut voir combien de postes la fac propose en moyenne.[/quote:30e7vv9y]

Oui, mais imaginons qu'après ça la thèse ne soit pas validée, ou qu'il n'y ait pas de poste vacant, pendant ces années là il n'y aura pas de revenus ?

Par **Kem**, le **11/08/2008** à **22:16**

Rien ne t'empêche de pratiquer un boulot de type "alimentaire" en attendant d'atteindre des buts réels.

J'ai bien fait du recouvrement avant d'être secrétaire ... donc bon ... je serais juriste quand

j'aurais "le ZE" bon poste en visée certaine pour un CDI Image not found or type unknown

:twisted:

en attendant je m'entraîne ici Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **11/08/2008** à **22:20**

Oui mais quand même un bac +8 ça fait presque finir à la trentaine, et si à la trentaine on a toujours pas de "vrai" travail (je ne dénigre pas non plus les jobs bien sûr mais je veux dire avoir une vraie vie professionnelle qu'on a choisi) ça doit être un sacré problème.

:lol:

En plus au plus tard au commence, au plus tard aura lieu la retraite Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **11/08/2008** à **23:19**

Ben logiquement, en faisant une thèse, tu ne peux pas faire de "vrai travail" à côté puisque ton vrai travail c'est la thèse jusqu'à son terme (on peut pas vouloir les deux c'est impossible) ; certes avec le risque de ne pas être allocataire donc pas rémunéré (ou très peu en étant juste chargé de TD).

Tu peux être assistant de justice à titre alimentaire (plus de 400 euros par mois - temps partiel), ou alors avoir la chance d'avoir des parents qui contribuent, en tout cas ceux qui font une thèse sans être allocataire, j'en connais, ils sont contents de la faire et ils s'en sortent quand même en étant à fond dans leur sujet.

Par **Katharina**, le **12/08/2008** à **00:05**

Mais en fait, admettons que la thèse est refusée au CNU après 5 ans, il se passe quoi matériellement ? la thèse continue pendant 6 .. 7 ans ??

Parce qu'on m'a parlé de pouvoir la reproposer l'année suivante et ainsi de suite.

:lol:

[size=75:2]dexbld]Je vous embête avec toutes mes questions Image not found or type unknown [/size:2]dexbld]

Par **Stéphanie_C**, le **12/08/2008** à **01:20**

Oui tu peux.

Si tu vas jusqu'au bout (= soutien de la thèse), et qu'on admet qu'elle ne soit pas qualifiée, tu peux toujours te reconvertir par exemple en postulant à la magistrature sur dossier (ou avocat -> tu rentres dans l'école direct du fait que tu sois docteur), ou bien faire une

monographie (présentation d'un travail plus conséquent en cas de thèse "ratée").

J'ajoute également que tu as le temps de voir venir car tu n'es pas encore en M1, d'ici là tu as le temps de voir comment tu va faire ta L3, ce que tu vas choisir comme M1, si ça se passe bien et si tu as le M2 que tu veux, si tu réussis ton M2 de manière à postuler pour allocataire moniteur etc.

Par **juliette**, le **12/08/2008** à **10:28**

Katharina

Je serai toi je ferai la thèse, car ça fait 2 ans que tu envisages d'en faire une pour être prof et je pense que si tu ne le fais pas tu auras beaucoup de regret par la suite.

Pour les maîtres de conférence j'en ai eu quelques uns assez jeunes je pense donc que ce n'est pas impossible de trouver un poste.

Il y a moins de thèses validées dans les petites facs car il y a moins de gens chez eux qui préparent une thèse que dans les grandes facs, à mon avis c'est là l'explication.

Par **amphi-bien**, le **12/08/2008** à **13:06**

par contre ne décide pas du thème tout de suite (droit des contrats) ; tu vas encore voir pleins de matières de droit civil et commercial (ou meme autre) qui pourront te passionner....

Par **juliette**, le **12/08/2008** à **13:13**

Pour maximiser leurs chances beaucoup font des thèses transversales c-a-d des thèses qui concernent plusieurs matières à la fois.

Par **Katharina**, le **12/08/2008** à **13:27**

Je n'ai pas beaucoup de nouvelles matières à voir à la rentrée, comme je change de fac je

vais surtout en faire des que j'ai déjà fais dans l'autre fac Image not found or type unknown

Sinon pour répondre à Stéphanie le problème c'est que si admettons je choisis un M1 droit des contrats (à vocation recherche) je pourrais difficilement demander un master pro par la suite ?

J'avoue que je me vois tentée aussi par le notariat, c'est très différent, du coup je ne pourrais

pas me permettre de mal choisir mon M1

:?

Image not found or type unknown

Par **amphi-bien**, le **12/08/2008** à **14:35**

[quote:3ux22061]Pour maximiser leurs chances beaucoup font des thèses transversales c-a-d des thèses qui concernent plusieurs matières à la fois.[/quote:3ux22061]

ça c'est très vrai!
plus c'est général plus ça passe ;

genre : le paralelisme en droit privé
la preuve en droit extrapatrimonial..

Par **Kem**, le **12/08/2008** à **17:32**

Ouaip !

J'avais fait le parallèle entre droit d'auteur et droit de l'internet en plus du comparatif entre droit français et droit belge.

C'était super marrant à rechercher / comparer / étudier / trifouiller / etc.

:(

J'devrais peut être faire une thèse moi au fond  j'ai adoré l'exercice!

Qui est prêt à faire une cagnotte mensuelle pour que j'ai un salaire pendant les 4 prochaines années (le temps de faire le M2 et le doctorat ^^) ?

:cry:

A vot' bon coeur 

Par **mathou**, le **14/08/2008** à **21:24**

Il ne faut pas oublier que la thèse se prépare aussi et pour beaucoup dans l'optique du " doctorat d'entreprise ". A savoir que la thèse te permet d'acquérir un niveau très supérieur au niveau cadre que le M2 est censé te donner, et que les entreprises sont friandes de ce genre de personnes. Après, il faut prendre en compte le facteur financier : si tu n'as pas d'allocation de recherche, tu vas devoir trouver de quoi te nourrir durant la préparation de la thèse. Il y a aussi des conventions CIFRE, qui te permettent de faire la thèse en alternance pour une

entreprise qui t'embauche à mi-temps et pour laquelle tu effectues ce travail de recherche.

Honnêtement, si tu fais de la recherche, ça veut dire que tu sauras trouver les éléments dont tu auras besoin dans n'importe quelle profession. Si tu lis les [i:2bkwh6g6]fora [i:2bkwh6g6]d'entraide juridique, tu t'aperçois qu'un certain nombre de juristes ne sait pas où chercher des données et qu'ils offrent à leurs clients des solutions périmées car ils sont passés à côté d'une décision importante par exemple. Pour une profession où il faut de la rigueur et de la précision, c'est vital de savoir rechercher, analyser, critiquer et proposer. C'est dommage que ces méthodes ne soient pas enseignées dans toutes les voies de formation parce que j'ai croisé des étudiants de M2 pro qui méprisaient ceux de M2 recherche, mais qui ne savaient pas consulter une table des matières.

Les formations de recherche sont à ma connaissance plus pratiques puisqu'elles te rendent polyvalent. Plus largement, du moment que tu fais du droit, tu peux travailler dans presque tous les domaines. Même si au final tu n'es pas prof, ces trois années ne sont pas perdues.

Maintenant, pour " l'état de la recherche ", je ne vois pas trop ce que tu veux dire donc je vais

partir dans tous les sens Image not found or type unknown

Les masters recherche sont considérés comme des voies de garage par les autres formations, à moins d'avoir un directeur de master excellent et connu (et encore, ce n'est pas une garantie que le master sera reconnu au sein de la fac).

Au niveau supérieur, tu as les laboratoires de recherche, très actifs ; on y a accès dès le doctorat. Parfois ils s'associent avec des groupes de recherche [i:2bkwh6g6]ad hoc [i:2bkwh6g6] (par exemple des Commissions de réforme), ils font des publications collectives, des conférences, des propositions de modification législative...

Il y a aussi la recherche " publication ", les commentaires et chroniques publiés dans les revues juridiques générales ou spécialisées. Et avec internet, tout le monde publie, même en M2. Sur ce point l'état de la recherche est plus mitigé (à mon goût) parce que les productions ne sont pas d'égale qualité.

Si tu parles enfin de la recherche en tant que méthodologie et approche pratique, c'est une matière vivante. Comme un praticien ne peut se passer de recherche, un chercheur ne peut se passer de pratiquer. Tu trouveras toujours le moyen de valoriser ton parcours en recherche.

:oops:

Ce n'est que mon opinion hein Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **15:04**

:wink:

Merci pour tous vos avis Image not found or type unknown

Concernant la recherche, c'était dans le sens où je me demande si en droit on peut vraiment découvrir quelque chose d'exceptionnel, il paraît que les chercheurs en France sont très mal

payés, je sais que le droit est en perpétuelle mouvance mais je me demande si on peut vraiment découvrir quelque chose d'inhabituel, d'autant plus qu'on m'a dit que si l'on contredit l'avis " des grands ", on risque de se faire bien critiquer et de perdre en crédibilité.

Concernant le fait d'être mieux formé par un doctorat, pourquoi pas, mais dans un autre sens il me semble qu'en France on ne peut pas embaucher quelqu'un de surqualifié ? Ce qui fait que, admettons je prends un extrême : si je voulais devenir simplement secrétaire juridique par la suite, personne n'aurait le droit de m'embaucher vu le cursus ?

Si on prend typiquement l'exemple du notariat, si je fais les deux années de master qui ne sont pas spécialisées en notariat, puis un doctorat, je pense que si je veux par la suite devenir notaire je ne serais jamais aussi bien formé que quelqu'un qui s'est spécialisé dès le départ, je ne serais sans doute pas recrutée plus facilement ?

Par **juliette**, le **16/08/2008** à **15:29**

" si je voulais devenir simplement secrétaire juridique par la suite, personne n'aurait le droit de m'embaucher vu le cursus ? "

Si un employeur aurait tout à fait le droit de t'embaucher, mais pour faire un travail de secrétariat il ne te paiera pas comme une grande entreprise paye un cadre ayant un doctorat.

Par **Stéphanie Da Silva**, le **16/08/2008** à **15:54**

Il me semble que la première question est de savoir si tu veux te lancer dans au minimum 3 années de recherche, sachant que le doctorat demande des sacrifices [et je sais de quoi je

parle Image not found or type unknown]. En effet, c'est un BB que tu dois mener à terme et qui demande beaucoup de temps, d'énergie, d'investissement. Tu ne peux pas te permettre par exemple de batifoler Image not found or type unknown

des mois durant et seulement consacrer à ta thèse un mi-temps. Image not found or type unknown C'est du temps Image not found or type unknown

plein avec heures sup' garanti ! Image not found or type unknown

Une fois que tu as trouvé la réponse à cette question, et que tu as le plein de motivation, il te faut un directeur de thèse et un sujet. Il va de soi que le sujet de thèse est un sujet porteur Image not found or type unknown Wink:

pour l'horizon juridique. Alors, j'entends par là qu'il faut un sujet qui ne soit pas bateau. Image not found or type unknown

Tu peux opter pour un sujet purement de recherche [du style, l'essence de l'article 1384 du

CC ?] ou un sujet professionnel [du style le mien Image not found or type unknown la sécurité des infrastructures de

transport].

S'agissant de ce que tu pourrais trouver ... Et bien là tout dépend ton sujet de réflexion. Si tu prends un sujet traité maintes fois, il est certain que ton apport sera limité. En revanche, si tu

prends un sujet peu traité, tu as tout à faire. Image not found or type unknown Et d'ailleurs, je te conseille de prendre
:wink:

un sujet un peu original. Image not found or type unknown

Je vais prendre mon sujet de réflexion. Il n'y a rien dessus. Les lois sont récentes et ne ont
:roll:

écrits. J'ai pratiquement tout à faire. C'est bien et en même temps c'est fastidieux. Image not found or type unknown

S'agissant des orientations professionnelles, dans quoi veux tu exactement te diriger ? Voilà LA question. Veux tu être avocate, maître de conférence, juriste en entreprise, etc ?

Et puis une fois que tu as des idées, des pistes, renseigne toi sur les modalités. Par contre, les années que tu fais dans le cadre d'un doctorat ne sont JAMAIS perdues.

Par **mathou**, le **16/08/2008** à **16:10**

[quote="Katharina":d8oyhhts] Concernant la recherche, c'était dans le sens où je me demande si en droit on peut vraiment découvrir quelque chose d'exceptionnel, il parait que les chercheurs en France sont très mal payés, je sais que le droit est en perpétuelle mouvance mais je me demande si on peut vraiment découvrir quelque chose d'inhabituel, d'autant plus qu'on m'a dit que si l'on contredit l'avis " des grands ", on risque de se faire bien critiquer et de perdre en crédibilité.[/quote:d8oyhhts]

Découvrir quelque chose d'exceptionnel, peut-être pas... Tout ou presque a déjà été évoqué depuis l'Antiquité, on jongle avec selon l'évolution des moeurs et l'influence des droits étrangers. Tu as la recherche fondamentale où tu peux affirmer un autre fondement que ceux connus pour une notion, mais la recherche ne se réduit pas qu'à ça.

Sur la paie des chercheurs, ça dépend de beaucoup de choses. Si tu imagines un salaire mensuel de chercheur, effectivement, ça ne va pas loin. Mais il existe des centaines de prix, de récompenses, de concours où le travail peut être primé, et ça peut monter à 20 000 euros ou plus pour un seul travail. Tu as aussi des dizaines de subventions possibles par des institutions, des fondations, des associations, pour effectuer les recherches. Si tu as une allocation de recherche tu peux toucher jusqu'à 2500 euros par mois selon l'organisme qui te la verse, plus les TD, les cours, les surveillances d'examens, les publications dans les revues, les consultations et rédactions de contrats... En fait sur le travail de recherche même il faut chercher de quoi te financer sur plein de supports et ne pas rester sur l'image salariale " passive ".

Pour l'image des " grands " je suis un peu dubitative, c'est pas complètement une mafia

:oops:

Image not found: [Screenshot unknown](#)

Si tu me soutiens pas les mêmes idées que certains professeurs reconnus, ça ne va pas te fermer des portes - sauf si tu voulais travailler avec eux ou que tu prépares un travail sous leur direction. Ca dépend du contexte, c'est sûr. Il y a eu plusieurs exemple de mésentente intellectuelle avec des directeurs de mémoire ou de thèse, et l'ambiance universitaire reste de compétition, donc on essaye parfois de décourager les étudiants ou futurs concurrents.

Au niveau de la recherche sans lien de " direction " certains s'appuient sur le travail d'autres chercheurs pour les contredire, d'autres annoncent les faiblesses de leur argumentation tout en développant une opinion pour la beauté de la chose, d'autres ont un avis tranché à la Dr House (je pense au professeur Hauser que j'adore lire). Ils ne sont pas finis pour autant, du moment qu'ils présentent des arguments sérieux et qu'ils les défendent... Il n'y a rien de figé dans la recherche, on peut aussi changer d'opinion. Il suffit de lire les revues et les actes de colloques, c'est un échange constant, pas une course au sommet. Et si tu bifurques après vers autre chose que l'enseignement, ton opinion pourra être contraire à un grand auteur, elle n'en sera pas moins valable auprès d'un juge si elle est argumentée et prouvée.

Bon, ce n'est que mon ressenti d'après ma modeste expérience pour l'instant.

[quote:d8oyhhts]Concernant le fait d'être mieux formé par un doctorat, pourquoi pas, mais dans un autre sens il me semble qu'en France on ne peut pas embaucher quelqu'un de surqualifié ? Ce qui fait que, admettons je prends un extrême : si je voulais devenir simplement secrétaire juridique par la suite, personne n'aurait le droit de m'embaucher vu le cursus ?

Si on prend typiquement l'exemple du notariat, si je fais les deux années de master qui ne sont pas spécialisées en notariat, puis un doctorat, je pense que si je veux par la suite devenir notaire je ne serais jamais aussi bien formé que quelqu'un qui s'est spécialisé dès le départ, je ne serais sans doute pas recrutée plus facilement ?[/quote:d8oyhhts]

Je dirais comme Juliette, si tu as besoin d'un travail et que tu trouves celui-là, ton employeur ne va pas te payer selon ta formation mais selon ton poste. Rien ne l'empêche de t'embaucher. C'est le même problème pour les concours administratifs où des personnes surqualifiées se présentent à des niveaux qu'elles dépassent largement. Tu trouveras toujours un endroit où travailler si tu fais du droit et que tu acceptes de bosser de manière polyvalente, même dans un milieu qui ne t'était pas familier de par ta formation initiale : association de consommateurs, syndic, immobilier... si ça ne marche pas pour l'enseignement.

Pour le notariat c'est particulier, car tu seras en principe obligée de passer soit par un M2 notarial, qui est aussi la première des trois années de DSN, soit par le CFPN, même si tu as un doctorat. C'est pour cette raison que je commence par le notariat et que je préparerai une thèse après ou en fin de DSN.

Tu as le temps de voir tout ça, plus tu avanceras dans les études, plus tu seras au contact de la recherche et plus tu te feras ta propre opinion.

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **16:24**

[quote="mathou":13i0kxfa]

Pour le notariat c'est particulier, car tu seras en principe obligée de passer soit par un M2 notarial, qui est aussi la première des trois années de DSN, soit par le CFPN, même si tu as un doctorat. C'est pour cette raison que je commence par le notariat et que je préparerai une thèse après ou en fin de DSN. [/quote:13i0kxfa]

Justement, si je décidais d'envisager cette voie, est-il réellement possible d'exercer la profession de notaire et de se lancer dans une thèse en même temps ?? Si l'on prend l'exemple de notre cher chef du forum, si tu fais 8h-18h tous les jours, comment pourras-tu t'investir dans la thèse ?

(J'espère que cette question n'est pas indiscrete, j'essaye juste de comprendre matériellement s'il me serait possible d'envisager la thèse après ce type de parcours)

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **16:30**

[quote="Stéphanie Da Silva":x7wfc7x2]

S'agissant des orientations professionnelles, dans quoi veux tu exactement te diriger ? Voilà LA question. Veux tu être avocate, maître de conférence, juriste en entreprise, etc ?

Et puis une fois que tu as des idées, des pistes, renseigne toi sur les modalités. Par contre, les années que tu fais dans le cadre d'un doctorat ne sont JAMAIS perdues. [/quote:x7wfc7x2]

:wink:

Merci pour ta réponse 

Si je tente une thèse, ce serait uniquement pour devenir maître de conférence, c'est pour ça que je me dis qu'en cas d'échec j'aurais forcément perdue des années, puisque si par exemple ça ne marche pas et qu'au final je me dis que j'aurais préféré faire notariat, les années de doctorat n'apporteraient rien pour ce métier et j'aurais perdue des années au cours

desquelles j'aurais pu toucher un salaire 

Par **Stéphanie Da Silva**, le **16/08/2008** à **19:51**

:shock:

 Je ne suis pas d'accord avec ton analyse.

Qu'est ce que l'argent face à la stimulation intellectuelle, à l'analyse juridique, etc ? Les années d'étude, même en doctorat, ne sont JAMAIS des années perdues. Sauf, bien sur, si tu n'as strictement rien fait ... Mais si tu as pendant ces années travaillé, si tu t'es investi, tu en retires toujours de la satisfaction personnelle ... De plus, pour ne pas décrocher ton doctorat, il faut vraiment que tu rendes un

:roll:

travail frappé de nullité ... Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **16/08/2008** à **21:26**

[quote="Katharina":uhi3pq4g]Justement, si je décidais d'envisager cette voie, est-il réellement possible d'exercer la profession de notaire et de se lancer dans une thèse en même temps ??[/quote:uhi3pq4g]

Il y a des personnes qui le font pas uniquement dans le notariat d'ailleurs, et elles y arrivent - .wink:

je pense à notre Edmond Image not found or type unknown

Le mieux serait de préparer une thèse en rapport avec la profession, et si possible avec les travaux de rédaction demandés en M2 et durant le DSN.

L'idée d'une thèse me paraissait énorme, mais après avoir testé le mémoire de M2 avec les cours, les examens et les soucis de santé, je me suis rendue compte qu'il fallait trouver une organisation et une cadence compatibles avec le travail, même si la thèse doit durer plus de trois ans. Pour l'instant on en discute avec les professeurs pour trouver le système le plus intéressant. Ce qui est sûr, c'est que je ne serai pas une juriste complète si je ne fais pas une thèse, donc je suis d'accord avec la vision de Stéphanie.

D'un autre côté, faire une thèse " uniquement pour devenir maître de conférence ", c'est te restreindre dès le départ. A moins que ton travail soit nul ou que tu ne t'entendes absolument pas avec ton directeur (auquel cas tu peux en changer), tu valideras ton doctorat. Après, c'est difficile d'être retenu pour être maître de conférence, ok. Mais si tu ne l'es pas au final, ça veut simplement dire que tu feras autre chose. Les années de doctorat t'auront donné une expérience concrète que tu peux mettre en valeur, tu seras spécialisée dans un ou plusieurs domaines, tu auras des contacts (faut pas croire qu'un doctorat se fait en tête à tête avec des livres, ça peut être au contraire très vivant), et il y a moyen de faire financer la thèse dès le départ - sachant que ces financements rémunèrent ton travail comme un salaire.

En premier cycle on n'a pas encore assez de recul par rapport à ça. Attends jusqu'au M2 sans te mettre la pression pour la suite. En M2 tu expérimentes une toute autre manière de travailler, pas scolaire, plus large, et à ce moment tu verras si tu veux continuer comme ça ou pas, si l'attrait de la recherche et du travail est plus fort que la peur de perdre des années.

Par **fan**, le **16/08/2008** à **21:45**

J'ai eu un chargé de TD d'histoire du droit public qui est sorti major de sa promo, pour faire sa thèse, pendant les vacances il faisait des colonies de vacances pour gagner de l'argent, en fin d'année deux postes lui ont été proposés à Nantes, en premier puis à Lyon. Actuellement, il est soit chargé de conférence soit prof (je n'ai pas de nouvelles de lui).

Un autre exemple, un chargé de TD de droit civil, sorti major également, a soutenu sa thèse il y a deux ans, il n'était pas d'accord avec son maître de thèse il a démontré par a + b que sa thèse tenait la route. Pas de nouvelles de lui, non plus.

et d'autres sont thésards tels qu'Arnaud, Violaine ou Charlotte (nous étions en première et seconde année ensembles d'où ma familiarité avec eux) sont chargés de TD ou maîtres de conférence.

Pour gagner un peu d'argent, tu peux faire aussi un peu de tutorat.

Bon courage.

Par **juliette**, le **17/08/2008** à **10:55**

Si avec ta thèse tu n'arrives pas à devenir maître de conférence tu peux toujours devenir "chargée de TD professionnelle" (je mets des guillemets car je ne sais pas si ça s'appelle comme ça)

ce sont des personnes qui font des TD pas mal d'heures par semaine + des préparations à certains concours + des permanences à la fac.

Ces personnes ont le statut de salarié de la fac (donc au contraire des chargées de TD classique elles ne sont pas payées au nombre d'heures mais ont un salaire tous les mois)

Par **fan**, le **17/08/2008** à **14:38**

Si tu sors dans les premiers, tu n'as aucune inquiétude à avoir. Tu peux y arriver, il me :)

semble que tu étais bien classée cette année, si oui, continue sur ta lancée, vas-y fonce. Image not found or ty

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **15:32**

Merci pour tous vos points de vue.

Mais je tiens à signaler que comme je l'ai déjà dis, ce qui me fait peur ce n'est pas la qualité de mon travail dont je ne doute absolument pas, car je m'investis toujours énormément dans ce que je fais.

Ce qui m'inquiète c'est que si avec une thèse pour laquelle je m'investirai je ne trouve pas de poste par la suite, je sais que ça ne me suffira pas, car certes je serais sans doute une juriste plus accomplie, mais je n'aurais justement pas atteint mon objectif qui est d'enseigner, et donc pas répondu à ma satisfaction personnelle.

Attendre le M2, ce qui m'embête c'est que si je me lance dans le doctorat, je pense bien faire directement un M1 qui suit avec le M2 recherche, et là il sera trop tard pour que je change d'avis.

Enfin en tout cas je vous remercie vraiment de m'avoir fait partager votre expérience j'avais

peur que personne ne réponde à mes questions

:wink:

Image not found or type unknown